

SEANCE DU 1 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze le premier du mois de Juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BUFFET Michel, FOUCHER Evelyne, FUSIL Daniel, TOUCHAIN Yves, BEY Raymond, CLAUZEL Johanna, COCHON Patrick, FRANCHET Jean-Louis, MANCEAU Michelle, TOUTAIN Thierry, VANNEAU André.

Absentes excusées : Mmes CIZEAU Manuela, GAUTHIER Sandra, LE BRETON Carole ayant donné procuration à M. BUFFET, RABIER Marine.

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme CLAUZEL Johanna

Ordre du jour :

1. Approbation des rapports eau et assainissement
2. Demande d'emprunt
3. Aménagement de sécurité – Choix des entreprises
4. Rythmes scolaires :
 - a. Tarifs TAP
 - b. Règlement
 - c. Convention avec intervenants
5. Décision modificative
6. ONF – Programme de travaux 2014
7. Personnel – Autorisation de payer les heures complémentaires et supplémentaires
8. Remboursement des frais de visite pour la validation du poids lourd
9. Questions diverses :
 - Participation association communale de chasse

1. Approbation des rapports eau et assainissement

Monsieur le Maire présente les rapports sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, **adopte** le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement Collectif de la commune de Dhuizon

Ces documents sont consultables en mairie.

2. Demande d'emprunt

Le conseil municipal **décide** à l'unanimité **de contracter** un prêt auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre de 300 000 € (trois cent mille euros) destiné à financer les travaux de construction du groupe scolaire (3^e tranche) et les travaux d'aménagement de voirie.

- Durée d'amortissement : 15 ans
- Type d'amortissement : annuités constantes
- Taux d'intérêt : 2.85 périodicité trimestrielle

3. Aménagement de sécurité – Choix des entreprises

Monsieur le maire informe le conseil municipal, que la commission d'appel d'offres a examiné le 26 juin à 17H30 les offres fournies après négociation pour tous les lots (lot 1 voirie, lot 2 signalisation horizontale et verticale) et propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT
1- voirie	EUROVIA	42 995 €
2- Signalisation verticale et horizontale	SAS LESOURD	37 563.39

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide de** :

- **retenir** ces entreprises pour les montants ci-dessus,
- **donner tous pouvoirs** à Monsieur le maire pour signer les marchés et toutes pièces nécessaires à ce dossier.

4. Rythmes scolaires :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 3 juin 2014, fixant les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P) mis en place dès la rentrée prochaine, le vendredi après midi de 13H15 à 16H15.

Des activités manuelles, sportives et culturelles (sport, informatique, théâtre, musique) seront proposées pour un coût global annuel estimé à 15 000 € (intervenants, heures complémentaires des agents encadrants)

Pour assurer l'organisation conformément à la réglementation, le conseil municipal :

- **Fixe le tarif de la participation annuelle** demandée aux familles de la façon suivante:
 - 1 enfant : 36 €
 - 2 enfants : 33 € par enfant
 - 3 enfants : 30 € par enfant
- **Précise** que cette somme sera mise en recouvrement auprès du trésor public dès la rentrée scolaire au vu des demandes d'inscription.
- **Charge Monsieur le Maire d'élaborer** un règlement intérieur et établir des conventions avec les intervenants aux TAP
- **Donne tous pouvoirs** à Monsieur le Maire pour signer les pièces relatives à cette affaire.

5. Legs du CLAP - Décision modificative

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que l'association CLAP propose de léguer à la commune, la somme de 3 200 € sous condition que cette somme soit affectée à l'achat d'un tableau numérique pour l'école. Ce legs étant grevé de condition, le conseil municipal doit se prononcer sur l'acceptation de ce don.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** d'accepter le legs fait à la commune selon les conditions énoncées
- **Décide** de la décision modificative suivante :

Section d'investissement :

Recettes :	article 1025	+ 3 200 €
Dépenses	article 2183	+ 3 200 €

6. ONF – Programme de travaux 2014

Monsieur le Maire Adjoint en charge des travaux rappelle que la gestion de la forêt communale est confiée à l'Office National des Forêts qui propose un projet d'aménagement de la forêt et présente ainsi, le scénario de régénération de la parcelle n°4 (4.94ha).

Cette parcelle en zone humide, ne peut être exploitée dans sa totalité aussi, il est proposé de régénérer cette zone (environ 2.4 hectares) par voie de plantation en pin sylvestre tout en conservant les semis existants.

Il est fait une prévision indicative des récoltes estimée à 5 200 € (120 m³ de pins sylvestres et 170 m³ de chênes) ainsi qu'une prévision des travaux sur 5 ans estimée à 12 200 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire adjoint et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Emet un avis favorable** au projet d'aménagement proposé
- **Donne mandat à l'ONF** pour demander, en son nom, l'application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.11 du Code Forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000

7. Personnel – Autorisation de payer les heures complémentaires et supplémentaires

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **Autorise** le paiement des heures complémentaires et supplémentaires, effectuées par le personnel stagiaire, titulaire et non titulaire de la collectivité, dans la limite réglementaire d'un volume qui n'excède pas 25 heures supplémentaires par mois et sur présentation d'un décompte déclaratif, pour l'ensemble des agents dont le grade de rémunération autorise le versement d'heures supplémentaires

8. Remboursement des frais de visite pour la validation du poids lourd

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité **de rembourser** aux agents concernés les honoraires médicaux dans le cadre de la visite pour le renouvellement du permis poids lourds.

9. Participation association communale de chasse

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **fixe le montant** de la redevance annuelle due par l'Association des Chasseurs Dhuizonnais de la façon suivante :

- 2014 : 7 000 € (payable en 2 fois)
- Les années suivantes : 3 500 €

Précise que cette décision annule la délibération du 15 avril 2014

Informations diverses :

- Lecture d'un courrier de parents d'élèves demandant l'autorisation de retirer à la cantine scolaire le repas commandé non consommé
- REFUS pour des raisons de sécurité alimentaire (rupture chaîne du froid)
- Invitation de Melle GENDRIER, enseignante CE2 pour partager le verre de l'amitié à l'occasion de son départ
- D. FUSIL présente le projet d'acquisition de barrières pour sécuriser les abords de l'école mais qui doit être revu et validé.
- E. FOUCHER rappelle les diverses manifestations à venir :
 - Sologne à vélo le dimanche 6 juillet
 - Fête républicaine le 12 juillet

Séance levée à 21 heures

CR validé par J. CLAUZEL, secrétaire de séance

BUFFET Michel	
FOUCHER Evelyne	
FUSIL Daniel	
TOUCHAIN Yves	
BEY Raymond	
CIZEAU Manuela	Absente excusée
CLAUZEL Johanna	
COCHON Patrick	
FRANCHET Jean-Louis	
GAUTHIER Sandra	Absente excusée
LE BRETON Carole	Absente excusée procuration
MANCEAU Michelle	
RABIER Marine	Absente excusée
TOUTAIN Thierry	
VANNEAU André	